

*Questions orales*

Nous avons par ailleurs demandé à la Commission de revoir le système de réservation à l'avance. Il faudra qu'elle le fasse vite, car ces règlements sont actuellement en voie d'être modifiés aux États-Unis et dans certaines régions où nous concurrençons directement les lignes américaines.

Dans le cas de la Saskatchewan et d'autres régions qui n'étaient pas desservies jusqu'ici par des vols de nuit, j'ai eu un entretien à ce sujet avec Claude Taylor, et il a demandé à ses collaborateurs d'étudier la possibilité d'assurer ces vols au départ et à destination d'autres villes. Mais je sais qu'en ce qui concerne la Saskatchewan en particulier, certains avions passent la nuit à Saskatoon, et il devrait être possible d'assurer certains vols de nuit au départ ou à destination de cette ville. Cela pose d'autres problèmes du point de vue de l'équipage et du nombre de passagers qui emprunteront ces vols. Mais nous sommes disposés à y songer, car nous voulons permettre au plus grand nombre possible de Canadiens de voyager à bon marché dans tout le Canada.

\* \* \*

**LA FONCTION PUBLIQUE****L'EFFET DE L'OCTROI D'UNE PRIME AU BILINGUISME**

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor au sujet des difficultés considérables que pose l'application du programme d'attribution de la prime au bilinguisme. Nous croyons savoir qu'il s'agit d'un programme discriminatoire qui ne fait qu'ajouter à l'amertume des fonctionnaires et qui nuit à leur moral. Je sais que le ministre étudie ce programme depuis un certain temps déjà. Est-il parvenu à la conclusion qu'il devrait être abandonné, comme nous l'avons préconisé? Dans la négative, quand pense-t-il arriver à une décision à cet égard?

**L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor):** Non, monsieur l'Orateur, je n'ai rien décidé de tel, et je peux pas dire précisément au député quand j'arrêterai ma décision.

**M. Alexander:** Monsieur l'Orateur, je signale au ministre qu'au cours des audiences que le Conseil du Trésor a tenues la semaine dernière, nous avons appris que ses services considèrent l'étude qu'ils entreprennent comme confidentielle et que le ministre serait disposé à révéler les résultats de l'application du programme, mais qu'il refusera de dire quelles sont les répercussions de l'octroi de cette prime sur les fonctionnaires.

Étant donné que les Canadiens devront payer deux fois, une fois pour la formation linguistique des fonctionnaires et une deuxième fois—ce qui me dépasse—par le biais de la prime, le ministre compte-t-il veiller à ce que les résultats de n'importe quelle étude ou analyse soient publiés non seulement pour la gouverne des députés mais des citoyens? Le ministre peut-il s'engager à le faire ou va-t-on aussi nous camoufler cela?

[M. Lang.]

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, je considère la question du député comme une doléance et je procéderai comme d'habitude pour ce genre de recommandation de sa part.

**M. Alexander:** Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de New Westminster a la parole.

**M. Alexander:** Ne faites pas de camouflage; c'est tout ce que nous vous demandons.

\* \* \*

**L'IMMIGRATION****DEMANDE D'ASILE POLITIQUE EN FAVEUR D'UN  
RESSORTISSANT CHILIEN**

**M. Stuart Leggett (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et porte sur l'affaire Galindo Madrid dont je lui ai parlé vendredi dernier. Étant donné que M. Madrid a été torturé au Chili avant de désertir le bateau à Squamish, en Colombie-Britannique, et étant donné les nombreuses instances qui ont été présentées au ministre pour qu'il invoque les droits de l'homme et intercède afin qu'on accorde à M. Madrid l'asile politique au Canada, le ministre peut-il se lever et dire à la Chambre s'il a l'intention d'intervenir dans cette juste cause et d'accorder l'asile politique à M. Madrid afin qu'il ne soit pas déporté au Chili?

**L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, la personne dont parle le député a déjà invoqué toutes les procédures d'appel. Cet homme a été dans l'incapacité de prouver au comité consultatif sur le statut de réfugié qu'il était effectivement un réfugié au sens qu'en donne la convention. Son cas a été révisé par un comité spécial. Ce comité a jugé que rien ne justifiait qu'on lui accorde une attention spéciale. Sauf erreur, M. Madrid s'est maintenant pourvu en appel devant la Cour fédérale du Canada. Puisque celle-ci ne s'est pas encore prononcée, le moindre commentaire que je pourrais formuler maintenant serait malvenu.

**M. Leggett:** Je comprends que M. Madrid soit quelque peu désavantagé du fait qu'il n'est pas danseur de ballet. Quoi qu'il en soit, relativement à la demande que le ministre a reçue le 29 mars dernier de surseoir à sa décision jusqu'à ce que les avocats de M. Madrid puissent fournir des témoignages pour corroborer les éléments de preuves dont ils ont saisis les diverses instances de son ministère, le ministre s'engagerait-il à surseoir à sa décision, de façon à permettre à M. Madrid et à ses avocats de confirmer que l'intéressé pourrait bien être soumis à la torture s'il était expulsé du Canada.

**M. Cullen:** Monsieur l'Orateur, le député semble dire que nous ferions preuve de plus d'humanité à l'égard de M. Madrid s'il avait exécuté un pas de deux au moment de quitter son navire. Je pense que nos antécédents sont éloquentes. Ils montrent en effet que dans des cas de ce genre, nous avons toujours su faire des concessions afin de nous montrer aussi justes et compatissants que possible.